



FONDS D'INTERVENTION



À la suite d'un projet de réorganisation du groupe STELLANTIS, une convention de revitalisation a été adoptée en vue de dynamiser le tissu économique local et créer des emplois en compensation des postes concernés par la réorganisation. Une des actions consiste, pour SODIV, à mettre en place un fonds de prêts participatifs de 570 000 € pour financer, à des conditions bonifiées par STELLANTIS, des projets de création et de développement d'entreprises porteurs d'emplois.



Entreprises éligibles

Prioritairement les TPE/PME
œuvrant dans les secteurs de
l'industrie, du service aux
entreprises et de l'artisanat



Projets finançables

Tout projet créateur d'emplois
dans le cadre de la création
d'une nouvelle entreprise ou
du développement d'une
entreprise existante.



Territoires concernés

Le bassin d'emploi de
l'ARRONDISSEMENT
DE METZ

Les caractéristiques du prêt

Le prêt participatif, qui est assimilé à des quasi-fonds propres, est un outil financier :

- dont l'objet n'est pas affecté
- accordé sans caution, ni garantie particulière
- pour renforcer la structure financière de l'entreprise
- simple et rapide à mettre en place

Il vient en complément et exerce un effet de levier sur les financements de la communauté bancaire et des autres structures d'apports en fonds propres.

Le montant du prêt, à raison de 19 000 € par création d'emploi prévue, est compris entre un minimum de 38 000 € et un maximum de 190 000 €.

1% l'an / Taux fixe

Durée de 5 ans

Le remboursement s'effectue par échéances trimestrielles à terme échu, avec un amortissement constant en capital.

Aucune perception de frais de dossier.

Un apport en quasi-fonds propres à seulement 1 % l'an

Christine MEYER-FORRLER

06 50 92 95 00

cmeyer-forrler@sodiv.fr

Patrick CAZORLA

06 60 72 80 23

pcazorla@sodiv.fr